



**Extrait du registre
des délibérations
du conseil municipal**
de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre septembre à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18/09/2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.

Nombre de membres en exercice : 39

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot, M Bouteyre, M Joie

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
M Tartary à M Cases
M Claverie à Mme Bernier
M Bessière à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : Mme Dahbia Rigaud.

La séance est ouverte,

Délibération du : 24 septembre 2025
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2025
Publiée le : 30 septembre 2025

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 24 septembre 2025

ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier les articles L2223-13, L2223-14, L2223-15.

Vu la délibération du Conseil Municipal DG24_134 en date du 25 septembre 2024 actualisant les tarifs de concession funéraires.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de vente de concessions.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs actuels des concessions de + 1,6 % (sauf dépositaire).

De plus, la Ville souhaite mettre à la vente les caveaux suite à la procédure de reprise pour répondre à la fois à un enjeu économique, en permettant aux usagers d'acquérir des monuments funéraires à faible coût, un enjeu de sauvegarde du patrimoine architectural en préservant l'aspect des monuments, mais aussi écologique en limitant l'impact sur l'environnement.

Les caveaux mis en vente à la suite d'une procédure de reprise peuvent être achetés par anticipation. Les personnes intéressées par cet achat sont inscrites sur une liste d'attente. Dès lors qu'une reprise de concession a lieu, les personnes sont convoquées en fonction de leur date d'inscription sur la liste.

Les concessions reprises sont revendues par la ville aux conditions suivantes :

- règlement préalable du prix, conformément aux tarifs fixés par le Conseil Municipal en vigueur au jour de la signature, du caveau en fonction du nombre de places estimées ;
- travaux : le nouveau concessionnaire s'engage à faire procéder aux travaux nécessaires, à la remise en état du monument et à la mise aux normes de la cuve, dans les six mois qui suivent l'acquisition. Les réparations devront être réalisées dans le matériau d'origine pour les parties visibles afin de préserver le patrimoine architectural du cimetière. En l'absence d'engagement de travaux dans les six mois, la concession revient de plein droit à la commune sans indemnité.

Il est donc proposé de créer des tarifs pour les caveaux mis en vente suite à la procédure de reprise : les tarifs diffèrent en fonction du nombre de places et de la présence ou non d'un monument. Ils sont pour une durée de 30 ans.

Il vous est donc proposé de modifier le tableau des tarifs appliqués aux concessions funéraires à compter du 1^{er} octobre 2025 de la manière suivante :

Concession	Tarif actuel	Tarif actualisé
Prix au m ²	307,00 €	312,00 €
Terrain nu de 3,25 m ² capacité 2 places - durée 30 ans	996,00 €	1 012,00 €
Terrain nu de 4,50 m ² capacité 4 places - durée 30 ans	1 381,00 €	1 403,00 €
Terrain nu de 6 m ² capacité 6 places - durée 30 ans	1 840,00 €	1 869,00 €
Terrain nu de 1 m ² pour dépôt de 4 urnes - durée 30 ans	307,00 €	312,00 €
Columbarium mural case individuelle (1 urne) durée 15 ans	255,00 €	259,00 €
Columbarium monument (3 ou 4 urnes) durée 15 ans	633,00 €	643,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m ² inhumation simple - durée 10 ans	204,00 €	207,00 €
Fosse en pleine terre de 2 m ² superposition de 2 corps - durée 10 ans (renouvellement uniquement)	307,00 €	312,00 €
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 2 places - durée 30 ans	-	1 212,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 2 places - durée 30 ans	-	1 612,00€
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 4 places - durée 30 ans	-	1 703,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 4 places - durée 30 ans	-	2 103,00€
Caveau mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 6 places - durée 30 ans	-	2 269,00€
Caveau avec monument mis en vente à la suite d'une procédure de reprise capacité 6 places - durée 30 ans	-	2 669,00€
Dépositaire : par mois d'occupation (maximum 6 mois)	8,00 €	8,00 €

Ces modifications et ces tarifs seront appliqués pour toute acquisition de concession.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à encaisser le produit des concessions à raison de deux tiers sur le budget de la ville et un tiers sur le budget du CCAS.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 24 septembre 2025
pour expédition conforme
Le maire,

Signé électroniquement par
Stéphane DELPEYRAT
Date de signature : 29/09/2025
Qualité : Maire



Stéphane Delpeyrat

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Dahbia
RIGAUD
Date de signature : 30/09/2025
Qualité : Conseillère municipale
déléguée Sécurité, tranquillité
publique, prévention et relations avec
les usagers du quartier de Magudas

Dahbia Rigaud

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : Falguyret Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DG25_105**
Objet : **ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-09-24 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 6.1.3 - cimetières
Identifiant unique : 033-213304496-20250924-DG25_105-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20250924-DG25_105-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Délibération) Nom original : DG25_105 ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES. ADOPTION.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20250924-DG25_105-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	901.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2025 à 16h46min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2025 à 16h46min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2025 à 16h46min30s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	30 septembre 2025 à 16h46min47s	Reçu par le MI le 2025-09-30